

SAFRAN LANDING SYSTEMS
Société par actions simplifiée
au capital de 83 707 455 euros
Siège social : VELIZY-VILLACOUBLAY 78140
Inovel Parc Sud - 7, rue Général Valérie André
712 019 538 RCS Versailles



PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 15 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 15 mai à 9 heures, la société Safran, associé unique de la Société, a pris les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président et rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Approbation des comptes dudit exercice ;
- Conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Renouvellement du mandat du Commissaires aux Comptes titulaire – non-renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant
- Pouvoirs.

Monsieur François BASTIN préside l'Assemblée, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Jérôme VITULO, ayant reçu pouvoir de Monsieur Ross Mc INNES, Président de l'associé unique, est présent.

La Société « **MAZARS** », Commissaire aux Comptes Titulaire de la Société, régulièrement convoquée n'est pas représentée à l'Assemblée.

Messieurs Jean-Yves RAVEL et Anderson DA SILVA, Représentants du Comité Central d'Entreprise, régulièrement convoqués sont absents et excusés.

L'Assemblée étant régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la Société,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception,
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le projet de texte des décisions qui lui sont soumises,

ainsi que tous autres documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives et réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social ou à eux adressés.

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, prend les décisions suivantes :

Première décision

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Associé unique déclare approuver le montant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 dudit Code qui s'élève à 108 411€ ainsi que l'impôt correspondant.

Deuxième décision

(Conventions Réglementées)

L'associé unique constate, qu'au titre de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune opération ou convention entrant dans le champ de l'article L227-10 du Code de Commerce.

Troisième décision

(Affectation du résultat)

L'associé unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2024, comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2024	181 497 767,83 euros
Report à nouveau'	126 523,42 euros
Bénéfice distribuable	181 624 291,25 euros

Affectation :

- versement d'un dividende de 32,52 euros par action, soit un total	181 477 762,44 euros
- inscription du solde en report à nouveau	146 528,81 euros

L'Associé unique prend acte, qu'au titre des trois derniers exercices, ont été distribuées les sommes suivantes:

Exercice	Dividende global	Montant du dividende unitaire
31 décembre 2023	197 717 008,71€	35,43€
31 décembre 2022	171 432 867,84€	30,72€
31 décembre 2021	136 610 566,56€	24,48€

Quatrième décision

*(Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire
Non-renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant)*

1078

Le mandat du Cabinet Forvis-Mazars, Commissaire aux Comptes titulaire, arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée, l'Associé Unique décide de renouveler son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2030.

S'agissant du Commissaire aux Comptes Suppléant, l'Associé Unique prend acte que :

- a) depuis la loi Sapin II (du 11 décembre 2016), la désignation de Commissaires aux Comptes Suppléants n'est requise que lorsque les Commissaires aux Comptes Titulaires désignés sont des personnes physiques ou des sociétés Unipersonnelles (C. com. Art. L. 823-1, al. 2 modifié). Le Commissaire aux Comptes Titulaire de la Société (la société Forvis-Mazars) n'étant ni une personne physique ni une société Unipersonnelle, la nomination d'un suppléant n'est plus légalement obligatoire.
- b) A l'issue de l'Assemblée Générale du 15 mai 2025, le mandat du cabinet CBA ne sera donc pas renouvelé pour cette fonction.

Cinquième décision

(Pouvoirs pour les formalités)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité résultant des décisions ci-dessus.

François BASTIN

SAFRAN, associé unique
représenté par Jérôme VITULO

BILAN & COMPTES SOCIAUX

Rapport de Gestion

AU 31 12 2024

EXTRAIT

Certifié conforme à l'original



François BASTIN
Président

B ETATS FINANCIERS

Comptes annuels 2024

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

Compte de résultat au 31 décembre 2024

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2023	31.12.2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	2 073 865	2 383 890
Production stockée		71 776	114 386
Production immobilisée		73 606	81 151
Transfert de charges d'exploitation	4.2	8 134	16 330
Reprises sur amortissements et provisions		44 509	71 445
Autres produits		20 664	19 088
Produits d'exploitation (1)		2 292 554	2 686 290
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(1 601 645)	(1 851 774)
Achats stockés d'approvisionnement		(23 106)	(30 049)
Matières premières		(23 106)	(30 049)
Autres approvisionnements		-	-
Variation des stocks d'approvisionnements		162	1 957
Achats de sous-traitance		(1 327 205)	(1 565 193)
Achats non stockés de matières et fournitures		(41 096)	(32 069)
Services extérieurs		(210 400)	(226 420)
Impôts, taxes et versements assimilés		(14 039)	(14 792)
Charges de personnel		(326 529)	(369 401)
Salaires et traitements		(202 063)	(228 537)
Charges sociales		(124 466)	(140 864)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(200 411)	(199 913)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(100 656)	(106 404)
Sur actif circulant: dépréciations		(29 533)	(32 872)
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(70 222)	(60 637)
Autres charges		(11 425)	(9 932)
Charges d'exploitation (2)		(2 154 049)	(2 445 812)
Résultat d'exploitation (1) - (2)		138 505	240 478
Produits financiers		104 539	17 224
Charges financières		(4 893)	(4 685)
Résultat financier	4.3	99 646	12 539
Résultat courant (avant impôts)		238 151	253 017
Produits exceptionnels		21 215	14 398
Charges exceptionnelles		(9 775)	(11 783)
Résultat exceptionnel	4.4	11 440	2 615
Participation des salariés		(13 392)	(19 249)
Impôts sur les bénéfices	4.5	(38 499)	(54 885)
Total des produits		2 418 308	2 717 912
Total des charges		(2 220 608)	(2 536 414)
Bénéfice / (Perte) net(te)		197 700	181 498

Bilan au 31 décembre 2024

ACTIF	Note	31.12.2023	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	266 817	1 110 160	835 694	274 466
Fonds commercial		18 294	18 679	385	18 294
Autres immobilisations incorporelles		248 523	1 091 481	835 309	256 172
Immobilisations corporelles	3.1	229 137	712 862	456 358	256 504
Immobilisations financières	3.1	511 283	511 893	127	511 766
Titres de participations		497 941	498 068	127	497 941
Autres immobilisations financières		13 342	13 825	-	13 825
Total Actif immobilisé		1 007 237	2 334 915	1 292 179	1 042 736
Stocks et en-cours	3.2	447 513	744 651	198 809	545 842
Avances et acomptes versés		40 949	30 266	-	30 266
Créances clients et comptes rattachés	3.3	435 334	475 752	14 185	461 567
Autres créances	3.3	34 114	33 856	987	32 869
Valeurs de placement	3.4	-	-	-	-
Disponibilités	3.4	570	45	-	45
Charges constatées d'avance	3.6	12 315	14 761	-	14 761
Total Actif circulant		970 795	1 299 331	213 981	1 085 350
Prime de remboursement des emprunts	3.7	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif	3.7	-	-	-	-
Total actif		1 978 032	3 634 246	1 506 160	2 128 086

Comptes annuels 2024

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

PASSIF	Note	31.12.2023	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	83 707	83 707
Autres éléments de capitaux propres	3.8	343 737	343 720
Provisions réglementées	3.8	71 631	74 801
Résultat de l'exercice	3.8	197 700	181 498
Capitaux propres		696 775	683 726
Avances et dettes conditionnées		-	-
Autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques et charges	3.9	182 487	185 642
Emprunts obligataire	3.10	-	-
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10	-	-
Autres emprunts et dettes financières	3.10	44 326	95 250
Avances et acomptes reçus	3.10	34 278	43 780
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	335 791	357 076
Autres dettes	3.10	246 392	287 109
Produits constatés d'avance	3.12	437 983	475 503
Dettes financières, d'exploitation et diverses		1 281 257	1 444 360
Ecarts de conversion - Passif	3.13	-	-
Total passif		1 978 032	2 128 086

C. ANNEXE

La société Safran Landing Systems est détenue de manière ultime par la société Safran, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris. A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par : Safran, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909. Ceci exonère Safran Landing Systems de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Landing Systems 7, rue Général Valérie André, 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY sera dénommée la société Safran LS.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 126 086 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 181 498 K€.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2024 continue d'être marquée par les difficultés d'approvisionnement auprès de nos fournisseurs, afin de pouvoir alimenter les chaînes de fabrication de nos usines et par extension livrer nos clients. Une forte inflation (énergie, matières premières, salaires, transports...) persiste sur cet exercice, et ne permet encore un retour à une situation stable enfin il a fallu accompagner et soutenir quelques sociétés financièrement pour leur permettre de surmonter des difficultés passagères.

Cependant, la reprise de l'activité s'est renforcée mois après mois et le trafic aérien a progressé dans la plupart des régions du monde y compris l'Asie. Les avionneurs ont réenclenché une montée en cadence des avions court moyen-courriers.

Au regard des incertitudes que la Société a dû gérer et de leurs répercussions au quotidien, la Société maintient ses efforts sur la performance opérationnelle et porte une attention accrue sur les prix dans un contexte de hausse de l'inflation.

La définition du résultat exceptionnel est sans changement par rapport aux exercices précédents. Pour couvrir les coûts constatés lors des remises en état de notre usine de Molsheim en Alsace faisant suite à l'incendie d'un des bâtiments du site, des indemnités d'assurances ont été reçues par notre Société. Ces produits s'élèvent à 22,5M€ dont une partie 6,17M€ ont été comptabilisés en transfert de charges dans la rubrique des produits exceptionnels de notre compte de résultat. Ces derniers montants reçus marquent la fin de ce dossier qui est maintenant totalement clos au 31/12/2024 pour notre Société.

L'année 2024 a vu une envolée de l'inflation et une tension sur la chaîne d'approvisionnement.

La pression inflationniste sur les coûts (énergies, matières premières, transports, salaires) a pu être relativement contenue par une répercussion de cette augmentation sur les prix de vente et par la maîtrise de ses frais généraux.

Afin de faire face aux problèmes d'approvisionnement, la Société a cherché à protéger la montée en cadence en constituant des stocks de sécurité.

La Société a accéléré son plan de réduction de la consommation énergétique afin de tenir compte de la flambée des prix de l'énergie. Par ailleurs, l'ensemble du personnel a été sensibilisé à prendre part, individuellement et collectivement, aux actions qui servent cet objectif. Le montant des engagements en matière d'achat d'énergie pour la Société en 2024 s'élève à 15 M€.

Continuité d'exploitations et liquidités

La Société utilise le système de centralisation de trésorerie du Groupe Safran lui permettant de gérer de façon optimale tant ses besoins que ses excédents de trésorerie. Le Groupe dispose des liquidités suffisantes pour financer la poursuite de l'ensemble des activités de la Société.

Autres actifs

Evaluation des stocks et encours

La valorisation des stocks et encours tient compte du retraitement de la sous-activité (sous absorption des frais fixes) qui a été considérée comme une charge de la période.

Créances Clients

La Société continue de suivre étroitement le risque clients pour sécuriser les encours déjà nés et futurs. Il est apporté une attention particulière aux compagnies aériennes et notamment à celles placées en procédure collective ou ayant annoncé des plans de restructuration. Les créances et actifs présentant un risque (défaut de paiement à l'échéance, procédure de redressement judiciaire) ont été provisionnés au cas par cas.

Estimation de la marge à terminaison sur les contrats à l'avancement

Les contrats à l'avancement ont été ajustés des dernières données connues. En cas de marge déficitaire, la perte attendue a été comptabilisée en provision pour pertes à terminaison. La sous-activité a été comptabilisée dans le résultat de la période et n'a donc pas été prise en compte dans le calcul du taux d'avancement de ces contrats.

PRINCIPE COMPTABLE

REGLES ET METHODES COMPTABLE

Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2024 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1er janvier 2024).

Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de un à cinq ans.

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

Les autres immobilisations incorporelles sont composées essentiellement des concessions commerciales activées dans la limite des flux de trésorerie attendus et amorties linéairement sur la durée du contrat.

Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs.

Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

- Constructions	15 ans – 40 ans
- Installations techniques	8 ans – 20 ans
- Matériels et outillages	5 ans – 15 ans
- Autres (dont agencements)	3 ans – 15 ans

Le mode d'amortissement retenu est le linéaire.

Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société Safran LS effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour le Groupe.

Les actifs immobilisés sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondant notamment aux programmes, projets ou familles de produits auxquelles sont rattachés les actifs dédiés : concessions commerciales, actifs corporels de production. Les autres actifs ont fait l'objet d'une analyse individuelle.

Pour les actifs affectés à des programmes, projet ou familles de produits, les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à 40 ans, et sont actualisés au taux de référence majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique.

Le taux d'actualisation de référence retenu est un taux de 8.5 %.

Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

Stocks et travaux en cours

Valeurs brutes

Les stocks de matières premières, de matricés et autres pièces achetées à l'extérieur, sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les produits fabriqués ou assimilés (certaines sous-traitances) sont valorisés au coût de production, incluant les consommations intermédiaires, les frais directs et indirects de production et l'amortissement des biens concourant à la production.

Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée, client par client.

La règle de dépréciation statistique est la suivante :

- 25% pour les créances de plus d'un an,
- 50% pour les créances de plus de deux ans,
- 80% pour les créances de plus de trois ans.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet. Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risque.

Disponibilités

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la société Safran LS.

Autres dettes financières

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la société Safran LS et la société Safran. Le poste « autres emprunts et dettes financières » est essentiellement constitué du compte courant de la société Safran.

Provisions réglementées

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

Provisions pour risque et charges

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie. Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable. Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la Société.
- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :
 - coûts de réaménagement des sites à effectuer pour répondre aux obligations de remise en état des lieux d'exploitation telles que définies par les arrêtés préfectoraux,
 - retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
 - provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
 - provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
 - autres dont pénalités de retard dues aux problèmes d'approvisionnement.

Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons d'équipements. Elles couvrent la durée de garantie prévue au contrat. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

Pertes sur engagement de livraisons

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- Il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- Le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la Société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- L'obligation de la Société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

Retraites et engagements assimilés

La société Safran LS supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés hors bilan.

La loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023 a modifié le cadre institutionnel de la réforme des retraites en changeant les conditions d'exercice du droit (recul de l'âge de départ et allongement des cotisations) résultant des régimes de retraite.

Avances remboursables

La société Safran LS reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique emprunts et dettes financières diverses. Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la Société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

Opérations en Devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran, le cours couvert, est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

Contrats longs termes

La Société Safran LS comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des paramètres internes au contrat retenus et en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct de la main-d'œuvre et des achats de sous-traitance, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Le coût des ventes est constaté en appliquant le degré d'avancement aux coûts estimés à terminaison (hors provisions pour risques programmes). L'écart entre les coûts comptabilisés et les coûts constatés est porté en factures à établir s'il est positif, en avoirs à établir s'il est négatif.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en provision pour pertes à terminaison.

Chiffre d'affaires

Les principales natures d'activités recensées par la société Safran LS sont les contrats de vente de produits de série et de pièces de rechange, de maintenance et de support de flotte et les contrats de recherche et de développement :

- Le chiffre d'affaires de produits de série ainsi que le chiffre d'affaires de pièces de rechange est enregistré à l'expédition au client.
- Le chiffre d'affaires relatif à la maintenance est reconnu :
 - soit à la livraison ;
 - soit à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice augmentés de la marge escomptée sur les contrats ce qui peut engendrer l'enregistrement de produits constatés d'avance et qui revient dorénavant à dégager la marge au fur et à mesure de la constatation des coûts réellement engagés sur le contrat.
 - soit réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice augmentés de la marge escompté sur les contrats.
- Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de développements est enregistré :
 - soit à l'avancement des coûts correspondants à la progression du degré d'avancement des contrats concernés sur laquelle est appliquée l'estimation à terminaison des revenus de la Société sur ces contrats.
 - soit sur la base des ventes du mois.

Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé ainsi que les variations de l'exercice des amortissements dérogatoires.

Impôts sur les bénéfices et Intégration Fiscale

La société Safran LS a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société Safran, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1er janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la société Safran LS et la société Safran prévoit que la société Safran LS comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Valeur brutes

	31.12.2023	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	60 558	4 503	-	(1 634)	63 427
Fonds de commerce et droit au bail	18 679	-	-	-	18 679
Autres immobilisations incorporelles	946 903	81 151	-	-	1 028 054
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	1 026 140	85 654	-	(1 634)	1 110 160
Terrains	19 277	1 108	-	-	20 385
Constructions	172 232	10 035	-	(1 538)	180 729
Installations, matériel, outillages	401 292	21 718	-	(6 358)	416 652
Autres immobilisations corporelles	28 104	5 512	-	(3 980)	29 636
Immobilisations corporelles en cours	46 360	61 350	-	(42 877)	64 833
Avances et acomptes	702	-	-	(75)	627
Immobilisations corporelles	667 967	99 723	-	(54 828)	712 862
Participations financières	498 068	-	-	-	498 068
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	12 986	881	-	(448)	13 419
Autres immobilisations financières	356	232	-	(182)	406
Immobilisations financières	511 410	1 113	-	(630)	511 893

Comptes annuels 2024

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

Amortissements

	31.12.2023	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	44 987	6 144	-	-	(1 628)	49 503
Fonds de commerce et droit au bail	4	-	-	-	-	4
Autres immobilisations incorporelles	713 641	71 855	-	-	-	785 496
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	758 632	77 999	-	-	(1 628)	835 003
Terrains	4 437	433	-	-	-	4 870
Constructions	103 107	6 993	-	-	(1 289)	108 811
Installations, matériel, outillages	309 520	18 164	-	-	(5 612)	322 072
Autres immobilisations corporelles	21 766	2 815	-	-	(3 976)	20 605
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	438 830	28 405	-	-	(10 877)	456 358

Dépréciations

	31.12.2023	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	691	-	-	-	-	691
Dépréciations immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Dépréciations immobilisations financières	127	-	-	-	-	127
Autres dépréciations	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	818	-	-	-	-	818

Comptes annuels 2024

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

Stocks et en Cours

	31.12.2024	
<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Dépréciations
Matières premières et approvisionnements	6 036	1 178
Produits finis	591 906	190 782
En-cours de production	146 709	6 849
Marchandises	-	-
Total	744 651	198 809

Créances

Au 31 décembre 2024, les créances se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut au 31.12.2024	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	30 266	30 266	-	-
Créances clients et comptes rattachés	475 752	475 752	-	-
Créances fiscales et sociales	20 539	20 539	-	-
Autres créances d'exploitation	5 656	5 656	-	-
Créances d'exploitation	532 213	532 213	-	-
Créances diverses	7 661	7 661	-	-
Charges constatées d'avance	14 761	14 761	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Autres créances	22 422	22 422	-	-
Dépréciations	(15 172)	(15 172)	-	-
Total	539 463	539 463	-	-

Valeurs mobilières de Placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	570	45
Valeur mobilières de placement et disponibilités	570	45

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

Produits à recevoir

	31.12.2023	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	49 931	62 622
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	2 276	3 205
Autres créances	12 621	6 834
Total	64 828	72 661

Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2024 sont de 14 761K€.

Ecart de conversion actif

Les écarts de conversion actif sont non significatifs au 31 décembre 2024.

Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	5 580 497			83 707 455
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2024
Capital social	83 707	-	-	-	83 707
Autres éléments de capitaux propres	343 737	197 700	-	(197 717)	343 720
Primes d'émission de fusion, d'apport	305 030	-	-	-	305 030
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserve légale	8 371	-	-	-	8 371
Réserves indisponibles	-	-	-	-	-
Réserve statutaire et contractuelle	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Autres réserves	30 192	-	-	-	30 192
Report à nouveau	144	197 700	-	(197 717)	127
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Subventions d'investissements	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	71 631	-	10 775	(7 605)	74 801
Résultat de l'exercice	197 700	(197 700)	181 498	-	181 498
Total	696 775	-	192 273	(205 322)	683 726

Comptes annuels 2024

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

	31.12.2023	Changement de méthode (*)	Dotations	Reprises		31.12.2024
				sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Amortissements dérogatoires	71 631	-	10 775	(7 605)	-	74 801
Autres provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Total provisions réglementées	71 631	-	10 775	(7 605)	-	74 801
Garanties de fonctionnement	73 370	-	26 991	(3 254)	(17 711)	79 396
Garanties financières	-	-	-	-	-	-
Prestations à fournir	-	-	-	-	-	-
Engagements de retraite et assimilés	62 211	-	13 302	-	(7 789)	67 724
Contrats commerciaux et créances à long terme	-	-	-	-	-	-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	-	-	-	-	-	-
Litiges	1 905	-	248	(641)	(566)	946
Autres (*)	45 001	-	21 619	(2 262)	(26 782)	37 576
Total provisions pour risques et charges	182 487	-	62 160	(6 157)	(52 848)	185 642
Résultat d'exploitation			60 637	6 157	52 848	
Résultat financier			1 523	-	-	
Résultat exceptionnel			10 775	7 605	-	
Total			72 935	13 762	52 848	

(*) Les dotations 2024 des pénalités de retard dues aux problèmes d'approvisionnement s'élèvent à 16 M€

Actions de performance

Le Conseil d'administration de Safran SA attribue périodiquement à des membres du personnel salarié du Groupe et aux dirigeants mandataires sociaux des actions de performance. L'attribution définitive de ces actions est soumise à condition de présence ainsi qu'à l'atteinte de conditions de performance internes et externes, dont la mesure est effectuée sur trois exercices consécutifs incluant l'exercice d'octroi. Safran réexamine périodiquement le nombre d'actions gratuites à remettre au regard des conditions de présence et des conditions de performance internes et externes. Cette charge relative aux plans encore en cours d'acquisition est reconnue linéairement sur la période d'acquisition des droits (soit 36 mois) dans les comptes annuels de la Société. Cette charge est déterminée en fonction du cours de rachat des actions par Safran et de la mise à jour des hypothèses de conditions internes et du nombre d'actions encore en vie.

Le montant de la charge comptabilisée au 31 décembre 2024 au titre de ces plans s'élève à 11 millions d'euros. Un nouveau plan (2024-2027) a été initié par décision du Conseil d'Administration de Safran SA du 21 mars 2024.

Attribution Gratuite d'Actions

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 25 mai 2023, le Conseil d'Administration de Safran a décidé, au cours de sa réunion en date du même jour, d'attribuer gratuitement aux collaborateurs du Groupe Safran des actions de la Société. Cette attribution concerne les salariés des sociétés du Groupe situées dans le monde entier inscrits à l'effectif le 25 février 2023, à raison de 10 actions par salarié. L'attribution des actions à leurs bénéficiaires devient définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans. L'attribution des droits n'est liée à aucune condition particulière de performance autre que la présence effective des salariés durant la période d'acquisition des droits.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

Toutes les actions attribuées gratuitement par Safran SA aux salariés de la Société seront dénouées en actions. L'attribution finale étant soumise à une condition de présence, ce coût est reconnu linéairement sur la période d'acquisition des droits, soit 24 mois.

Le montant de la charge comptabilisée au 31 décembre 2024 au titre de ces actions y compris charges sociales s'élève à 4 millions d'euros

Engagements de retraite et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2024
Taux d'actualisation	3,20%	3,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs	3,20%	3,50%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	Age taux plein	Age taux plein
Age probable de départ personnel non cadre	Age taux plein	Age taux plein
Table de mortalité utilisée	TGH/F 05	TGH/F 05

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2024	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(44)	(43)	(0)	(43)
Valeur de marché des actifs de couverture	(0)	(0)	(0)	-
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(44)	(43)	(0)	(43)
Écarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	0	0	(0)	0
Engagements provisionnés au bilan	(44)	(43)	(0)	(43)
Coût des services rendus	3	3	0	3
Coût financier	1	1	0	1
Amortissement des écarts actuariels	(0)	(0)	(0)	-
Charge	4	4	(0)	4
Rendement attendu des actifs de couverture	(0)	(0)	(0)	-
Prestations payées	(2)	(3)	-	(3)
Variation de provision - dotation (reprise)	1	1	(0)	1

Régimes de retraite à prestations définies

Pour mémoire, le Groupe a procédé à la fermeture au 31/12/17 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/16.

La population éligible de ce groupe fermé est composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

La fermeture de ce régime s'est inscrite dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) depuis le 1er janvier 2017.

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

(en milliers d'euros)	Bruts au 31.12.2024	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	95 250	85 554	5 390	4 306
Dépôts et cautionnements reçus	5 726	2 619	2 819	288
Autres emprunts et dettes assimilés	89 524	82 935	2 571	4 018
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	-	-	-	-
Dettes financières	95 250	85 554	5 390	4 306
Avances et acomptes reçus sur des encours	43 780	43 780	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	351 410	351 410	-	-
Dettes fiscales et sociales	143 640	143 640	-	-
Autres dettes d'exploitation	143 469	143 469	-	-
Dettes d'exploitation	682 299	682 299	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 666	5 666	-	-
Dettes financières, d'exploitations et diverses	783 215	773 519	5 390	4 306
Produits constatés d'avance	475 503	127 720	204 672	143 111
Total	1 258 718	901 239	210 062	147 417

Charges à payer

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2024
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 281	257 268
Dettes fiscales et sociales	116 351	136 643
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 917	4 889
Autres dettes	56 848	75 978
Total	235 397	474 778

Produits constatés d'avances

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2024 sont de 475 503 K€.

Ecart de conversion passif

Les écarts de conversion passif sont non significatifs au 31 décembre 2024.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

	31.12.2023	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Prestations services	137 137	135 247
Redevances	(21)	1 254
Travaux	638 897	738 888
Ventes	1 297 852	1 508 501
	-	-
Total	2 073 865	2 383 890

	31.12.2023	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>		
France	427 707	457 490
Export	1 646 158	1 926 400
Total	2 073 865	2 383 890

Transfert de charges

Les transferts de charge de l'exercice sont non significatifs.

Résultat financier

	31.12.2023	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dividendes reçus et autres produits de participation	104 284	17 202
Intérêts et produits assimilés	254	15
Dépréciations des titres de participation	-	-
Autres reprises de provisions financières	-	-
Différences positives de change	1	7
Produits financiers	104 539	17 224
Dépréciations des titres de participation	-	-
Autres dotations aux provisions financières	(1 613)	(1 523)
Intérêts et charges assimilés	(3 280)	(3 162)
Différences négatives de change	-	-
Charges financières	(4 893)	(4 685)
Résultat financier	99 646	12 539

Comptes annuels 2024

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

Résultat exceptionnel

	31.12.2023	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Variation des provisions réglementées	(831)	(3 170)
Produits sur opérations de gestion	-	-
Produits sur opérations en capital	15	623
Charges sur opérations de gestion	(101)	(1)
Charges sur opérations en capital	(943)	(1 006)
Autres	13 300	6 170
Résultat exceptionnel	11 440	2 615

Impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Courant	253 017	(62 623)	190 394
Exceptionnel	2 615	-	2 615
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	(19 249)	7 738	(11 511)
Total	236 383	(54 885)	181 498
Taux d'impôt	25,00%	25,00%	25,00%

Comptes annuels 2024

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

Accroissement et allègements de la dette future d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
ACCROISSEMENTS	Accroissement de la base future d'impôt :	Impôt futur sur :
Provisions réglementées	-	-
Amortissements dérogatoires	(74 801)	(19 321)
Provisions pour investissements	-	-
Ecart latents de taux de change	-	-
Autres	(904)	(234)
TOTAL ACCROISSEMENTS	(75 705)	(19 555)
ALLEGEMENTS	Allègement de la base future d'impôt :	Impôt payé d'avance sur :
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation (à déduire l'année suivante)		
Contributions fiscales et parafiscales (ORGANIC)	2 043	528
Provisions pour perte de change	-	-
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	-	-
Autres provisions	-	-
Provisions sur actif circulant	-	-
Participation	21 551	5 567
Ecart de change latents	-	-
Charges à déduire ultérieurement		
Provisions pour pertes à terminaison	-	-
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	42 775	11 049
Provisions pour garanties de fonctionnement	10 651	2 751
Provisions pour risques commerciaux	171	44
Autres provisions	1 811	468
Dépréciations d'actifs non déductibles	13 385	3 457
Produits constatés d'avance	49 871	12 882
Divers autres	39 380	10 172
TOTAL ALLEGEMENTS	181 638	46 917
	Effets sur la base d'impôt :	Effets impôt :
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	105 933	27 362

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

Engagements hors bilan et passifs éventuel

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Engagements sociaux	-	-
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes	-	-
Garanties de passif données	-	-
Engagements fonds de pension (a)	-	-
Ecarts actuariels	-	-
Commandes des fournisseurs d'immobilisations	15	26
Autres engagements (b)	7	5
Total	22	31

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	-	-
Garanties de bonne fin	-	-
Avals, cautions reçus	-	-
Garanties de passif reçues	-	-
Crédits documentaires reçus	-	-
Commandes de fournisseurs d'immobilisations	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Total	-	-

Les montants en devises sont convertis au cours de clôture du 31/12/2024

(a) La société Safran LS a signé en 2012 un acte de garantie avec la société de droit anglais Messier-Dowty Pension Trustees Limited destiné à couvrir le régime de retraite des filiales anglaises Safran Landing Systems UK Ltd et Safran Landing Systems Services UK Ltd.

(b) La société Safran LS a également signé fin 2013 un acte de garantie avec la société CIV Infraestructura destiné à couvrir le règlement, pendant douze ans, des loyers et frais associés de la filiale mexicaine Safran Landing Systems Mexico, S.A. de C.V. pour un montant annuel approximatif de un million neuf cent mille U.S. dollars. L'impact de ce nouveau contrat sur les 3 ans restants est de 2 100 K USD au 31/12/2024.

Droit individuel à la formation

Le compte personnel de formation (CPF) existe depuis le 1er janvier 2015 et se substitue au droit individuel à la formation (DIF).

Engagements de crédit-bail et location financement**Crédit-Bail**

Au 31 décembre 2024, il n'y a aucun crédit-bail en cours.

Location Financement

Pour son activité de réparation de trains d'atterrissage, Safran Landing System a mis en place au cours de l'année deux contrats de location de rotobles

Au 31 décembre 2024 :

- la valeur d'utilité de ces contrats est de 26.2 millions d'USD et arriveront à échéance au 31/12/2033
- la charge de location de l'exercice 2024 au titre de ces deux contrats est de 3,45 millions d'USD.

Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la société Safran LS et la société Safran une couverture de change est accordée par la société Safran à la société Safran LS par laquelle la société Safran s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la société Safran LS à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et la société Safran s'engage à reverser à la société Safran LS tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2024, le principal cours couvert dont a bénéficié la société Safran LS de la part de la société Safran a été le suivant :

- 1 EUR = 1,12 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la société Safran LS devrait bénéficier de la part de la société Safran pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:
EUR/USD

- 2025 : 1 EUR = 1,12 USD

- 2026 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2024 du groupe Safran

- 2027 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2024 du groupe Safran

Litiges

Au 31 décembre 2024, il n'y a aucun litige significatif.

Effectif moyen

	31.12.2023	31.12.2024
Ingénieurs et cadres	1 587	1 765
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	957	854
Ouvriers	769	813
Effectif salarié	3 313	3 432
Personnel mis à disposition	-	-
Effectif total	3 313	3 432

Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

Transaction avec parties liées

La Société Safran LS n'a pas réalisé de transactions à des conditions anormales de marché avec les parties liées.

Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Il n'y a pas de quotas affectés pour l'année 2024.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir un impact sur la situation économique et financière de la société Safran LS n'est intervenu depuis le 31 décembre 2024.



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Safran Landing Systems

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Safran Landing Systems

Société par actions simplifiée unipersonnelle
RCS : 712 019 538 R.C.S. Versailles

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'associé unique de la société Safran Landing Systems,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Landing Systems relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les concessions commerciales (note 2 – Principes et méthodes comptables, §2.2 – Immobilisations incorporelles, de l'annexe aux états financiers) accordées aux compagnies aériennes, comptabilisées en immobilisations incorporelles, dans la limite des flux de trésorerie attendus.
- Les dépréciations des titres de participation (§2.4 – Immobilisations financières, de l'annexe aux états financiers), comptabilisées lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable. Cette valeur d'inventaire des titres est appréciée soit (i) en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants, soit (ii) en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant de l'endettement.
- Les provisions pour garantie de fonctionnement (§2.10 – Provisions pour risques et charges, de l'annexe aux états financiers) constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons d'équipements. Elles couvrent la durée de garantie prévue au contrat. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.
- Le chiffre d'affaires relatif à la maintenance (§2.14 – Chiffre d'affaires, de l'annexe aux états financiers), reconnu soit (i) à la livraison, soit (ii) à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice augmentés de la marge escomptée sur les contrats ce qui peut engendrer l'enregistrement de produits constatés d'avance et qui revient dorénavant à dégager la marge au fur et à mesure de la constatation des coûts réellement engagés sur le contrat, ou soit (iii) en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice augmentés de la marge escompté sur les contrats.
- Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de développements (§2.14 – Chiffre d'affaires, de l'annexe aux états financiers), enregistré soit à l'avancement des coûts correspondants à la progression du degré d'avancement des contrats concernés sur laquelle est appliquée l'estimation à terminaison des revenus de la Société sur ces contrats, soit sur la base des ventes du mois.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 14 avril 2024

DocuSigned by:
Jérôme DE PASTORS
6537C07F518441B...

Jérôme de Pastors

Associé



PLAQUETTE SOCIALE
2024

Safran Landing Systems

Safran Landing Systems

7, rue Général Valérie André, 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

Sommaire

A. ETATS FINANCIERS	3
B. ANNEXE	6
1. Faits marquants de l'exercice	7
2. Principes comptables	9
3. Notes sur le Bilan	16
4. Notes sur le Compte de Résultat	25
5. Autres éléments d'information	28

A. ETATS FINANCIERS

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

Compte de résultat au 31 décembre 2024

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2023	31.12.2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	2 073 865	2 383 890
Production stockée		71 776	114 386
Production immobilisée		73 606	81 151
Transfert de charges d'exploitation	4.2	8 134	16 330
Reprises sur amortissements et provisions		44 509	71 445
Autres produits		20 664	19 088
Produits d'exploitation (1)		2 292 554	2 686 290
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(1 601 645)	(1 851 774)
Achats stockés d'approvisionnement		(23 106)	(30 049)
Matières premières		(23 106)	(30 049)
Autres approvisionnements		-	-
Variation des stocks d'approvisionnements		162	1 957
Achats de sous-traitance		(1 327 205)	(1 565 193)
Achats non stockés de matières et fournitures		(41 096)	(32 069)
Services extérieurs		(210 400)	(226 420)
Impôts, taxes et versements assimilés		(14 039)	(14 792)
Charges de personnel		(326 529)	(369 401)
Salaires et traitements		(202 063)	(228 537)
Charges sociales		(124 466)	(140 864)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(200 411)	(199 913)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(100 656)	(106 404)
Sur actif circulant: dépréciations		(29 533)	(32 872)
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(70 222)	(60 637)
Autres charges		(11 425)	(9 932)
Charges d'exploitation (2)		(2 154 049)	(2 445 812)
Résultat d'exploitation (1) - (2)		138 505	240 478
Produits financiers		104 539	17 224
Charges financières		(4 893)	(4 685)
Résultat financier	4.3	99 646	12 539
Résultat courant (avant impôts)		238 151	253 017
Produits exceptionnels		21 215	14 398
Charges exceptionnelles		(9 775)	(11 783)
Résultat exceptionnel	4.4	11 440	2 615
Participation des salariés		(13 392)	(19 249)
Impôts sur les bénéfices	4.5	(38 499)	(54 885)
Total des produits		2 418 308	2 717 912
Total des charges		(2 220 608)	(2 536 414)
Bénéfice / (Perte) net(te)		197 700	181 498

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

Bilan au 31 décembre 2024

ACTIF	Note	31.12.2023	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	266 817	1 110 160	835 694	274 466
Fonds commercial		18 294	18 679	385	18 294
Autres immobilisations incorporelles		248 523	1 091 481	835 309	256 172
Immobilisations corporelles	3.1	229 137	712 862	456 358	256 504
Immobilisations financières	3.1	511 283	511 893	127	511 766
Titres de participations		497 941	498 068	127	497 941
Autres immobilisations financières		13 342	13 825	-	13 825
Total Actif immobilisé		1 007 237	2 334 915	1 292 179	1 042 736
Stocks et en-cours	3.2	447 513	744 651	198 809	545 842
Avances et acomptes versés		40 949	30 266	-	30 266
Créances clients et comptes rattachés	3.3	435 334	475 752	14 185	461 567
Autres créances	3.3	34 114	33 856	987	32 869
Valeurs de placement	3.4	-	-	-	-
Disponibilités	3.4	570	45	-	45
Charges constatées d'avance	3.6	12 315	14 761	-	14 761
Total Actif circulant		970 795	1 299 331	213 981	1 085 350
Prime de remboursement des emprunts	3.7	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif	3.7	-	-	-	-
Total actif		1 978 032	3 634 246	1 506 160	2 128 086
PASSIF					
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Capital social	3.8			83 707	83 707
Autres éléments de capitaux propres	3.8			343 737	343 720
Provisions réglementées	3.8			71 631	74 801
Résultat de l'exercice	3.8			197 700	181 498
Capitaux propres				696 775	683 726
Avances et dettes conditionnées				-	-
Autres fonds propres				-	-
Provisions pour risques et charges	3.9			182 487	185 642
Emprunts obligataire	3.10			-	-
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10			-	-
Autres emprunts et dettes financières	3.10			44 326	95 250
Avances et acomptes reçus	3.10			34 278	43 780
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10			335 791	357 076
Autres dettes	3.10			246 392	287 109
Produits constatés d'avance	3.12			437 983	475 503
Dettes financières, d'exploitation et diverses				1 281 257	1 444 360
Ecart de conversion - Passif	3.13			-	-
Total passif				1 978 032	2 128 086

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

La société Safran Landing Systems est détenue de manière ultime par la société Safran, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Ce qui exonère Safran Landing Systems de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Landing Systems

7, rue Général Valérie André, 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

sera dénommée la société Safran LS.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 128 086 k€.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 181 498 k€.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2024 continue d'être marquée par les difficultés d'approvisionnement auprès de nos fournisseurs, afin de pouvoir alimenter les chaînes de fabrication de nos usines et par extension livrer nos clients. Une forte inflation (énergie, matières premières, salaires, transports...) persiste sur cet exercice, et ne permet encore un retour à une situation stable. Enfin il a fallu accompagner et soutenir quelques sociétés financièrement pour leur permettre de surmonter des difficultés passagères.

Cependant, la reprise de l'activité s'est renforcée mois après mois et le trafic aérien a progressé dans la plupart des régions du monde y compris l'Asie. Les avionneurs ont réenclenché une montée en cadence des avions court moyen-courriers.

Au regard des incertitudes que la Société a dû gérer et de leurs répercussions au quotidien, la Société maintient ses efforts sur la performance opérationnelle et porte une attention accrue sur les prix dans un contexte toujours inflationniste.

La définition du résultat exceptionnel est sans changement par rapport aux exercices précédents. Pour couvrir les coûts constatés lors des remises en état de notre usine de Molsheim en Alsace faisant suite à l'incendie d'un des bâtiments du site, des indemnités d'assurances ont été reçues par notre Société. Ces produits s'élèvent à 22,5 M€ dont une partie 6,17 M€ ont été comptabilisés en transfert de charges dans la rubrique des produits exceptionnels de notre compte de résultat. Ces derniers montants reçus marquent la fin de ce dossier qui est maintenant totalement clos au 31/12/2024 pour notre Société.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems**INFLATION ET HAUSSE DES PRIX DE L'ENERGIE**

En 2024, les tensions sur la chaîne d'approvisionnement se sont poursuivies.

La pression inflationniste sur les coûts (énergies, matières premières, transports, salaires) a pu être relativement contenue par une répercussion de cette augmentation sur les prix de vente et par la maîtrise de ses frais généraux.

Afin de faire face aux problèmes d'approvisionnement, la Société a cherché à protéger la montée en cadence en constituant des stocks de sécurité.

La Société a accéléré son plan de réduction de la consommation énergétique afin de tenir compte de la flambée des prix de l'énergie.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel a été sensibilisé à prendre part, individuellement et collectivement, aux actions qui servent cet objectif.

Le montant des engagements en matière d'achat d'énergie pour la Société en 2024 s'élève à 15 M€.

1.a. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION ET LIQUIDITÉS

La société utilise le système de centralisation de trésorerie du Groupe Safran lui permettant de gérer de façon optimale tant ses besoins que ses excédents de trésorerie.

Le Groupe dispose des liquidités suffisantes pour financer la poursuite de l'ensemble des activités de la société

1.b. AUTRES ACTIFS**Evaluation des stocks et encours**

La valorisation des stocks et encours tient compte du retraitement de la sous activité (sous absorption des frais fixes) qui a été considérée comme une charge de la période.

Créances Clients

La Société continue de suivre étroitement le risque clients pour sécuriser les encours déjà nés et futurs.

Il est apporté une attention particulière aux compagnies aériennes et notamment à celles placées en procédure collective ou ayant annoncé des plans de restructuration.

Les créances et actifs présentant un risque (défaut de paiement à l'échéance, procédure de redressement judiciaire) ont été provisionnés au cas par cas.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems**1.C. ESTIMATION DE LA MARGE A TERMINAISON SUR LES CONTRATS A L'AVANCEMENT**

Les contrats à l'avancement ont été ajustés des dernières données connues.

En cas de marge déficitaire, la perte attendue a été comptabilisée en provision pour pertes à terminaison.

La sous activité a été comptabilisée dans le résultat de la période et n'a donc pas été prise en compte dans le calcul du taux d'avancement de ces contrats.

2. PRINCIPES COMPTABLES**2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES****2.1.1. Référentiel appliqué**

Les comptes sociaux au 31 décembre 2024 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1er janvier 2024).

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- Les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- Les solutions informatiques sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de : un à huit ans,
- Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

Les autres immobilisations incorporelles sont composées essentiellement des concessions commerciales activées dans la limite des flux de trésorerie attendus et amorties linéairement sur la durée du contrat.

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

En application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs.

2.3.1. Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

- Constructions 15 ans – 40 ans
- Installations techniques 8 ans – 20 ans
- Matériels et outillages 5 ans – 15 ans
- Autres (dont agencements) 3 ans – 15 ans

Le mode d'amortissement retenu est le linéaire.

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société Safran LS effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour le Groupe.

Les actifs immobilisés sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondant notamment aux programmes, projets ou familles de produits auxquelles sont rattachés les actifs dédiés : concessions commerciales, actifs corporels de production. Les autres actifs ont fait l'objet d'une analyse individuelle.

Pour les actifs affectés à des programmes, projet ou familles de produits, les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à 40 ans, et sont actualisés au taux de référence majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique.

Le taux d'actualisation de référence retenu est un taux de 8.5 %.

2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

2.5.1. Valeurs brutes

Les stocks de matières premières, de matricés et autres pièces achetées à l'extérieur, sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les produits fabriqués ou assimilés (certaines sous-traitances) sont valorisés au coût de production, incluant les consommations intermédiaires, les frais directs et indirects de production et l'amortissement des biens concourant à la production.

2.5.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

2.6. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable est déterminée, client par client.

La règle de dépréciation statistique est la suivante :

-25% pour les créances de plus d'un an

-50% pour les créances de plus de deux ans

-80% pour les créances de plus de trois ans

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet.

Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risque.

2.7. DISPONIBILITES

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

société Safran LS.

2.8. AUTRES DETTES FINANCIERES

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la société Safran LS et la société Safran.

Le poste « autres emprunts et dettes financières » est essentiellement constitué du compte courant de la société Safran.

2.9. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- Provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- Provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- Retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- Coûts de réaménagement des sites à effectuer pour répondre aux obligations de remise en état des lieux d'exploitation telles que définies par les arrêtés préfectoraux,
- Autres dont pénalités de retard dues aux problèmes d'approvisionnements.

2.10.1. Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons d'équipements. Elles couvrent la durée de garantie prévue au contrat. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems**2.10.2. Pertes sur engagement de livraisons**

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- Il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- Le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- L'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

2.10.3. Retraites et engagements assimilés

La société Safran LS supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés hors bilan.

La loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023 a modifié le cadre institutionnel de la réforme des retraites en changeant les conditions d'exercice du droit (recul de l'âge de départ et allongement des cotisations) résultant des régimes de retraite.

2.11. AVANCES REMBOURSABLES

La société Safran LS reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique emprunts et dettes financières diverses. Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

2.12. OPERATIONS EN DEVISES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran, le cours couvert, est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

2.13. CONTRATS LONG TERME

La société Safran LS comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des paramètres internes au contrat retenus et en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct de la main-d'œuvre et des achats de sous-traitance, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Le coût des ventes est constaté en appliquant le degré d'avancement aux coûts estimés à terminaison (hors provisions pour risques programmes). L'écart entre les coûts comptabilisés et les coûts constatés est porté en factures à établir s'il est positif, ou en avoirs à établir s'il est négatif.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaires afin de couvrir les risques et

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en provision pour pertes à terminaison.

2.14. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les principales natures d'activités recensées par la société Safran LS sont les contrats de vente de produits de série et de pièces de rechange, de maintenance et de support de flotte et les contrats de recherche et de développement :

- Le chiffre d'affaires de produits de série ainsi que le chiffre d'affaires de pièces de rechange est enregistré à l'expédition au client.
- Le chiffre d'affaires relatif à la maintenance est reconnu :
 - o soit à la livraison ;
 - o soit à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice augmentés de la marge escomptée sur les contrats ce qui peut engendrer l'enregistrement de produits constatés d'avance et qui revient dorénavant à dégager la marge au fur et à mesure de la constatation des coûts réellement engagés sur le contrat.
 - o soit réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice augmentés de la marge escompté sur les contrats.
- Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de développements est enregistré :
 - o soit à l'avancement des coûts correspondants à la progression du degré d'avancement des contrats concernés sur laquelle est appliquée l'estimation à terminaison des revenus de la Société sur ces contrats.
 - o soit sur la base des ventes du mois.

2.15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé ainsi que les variations de l'exercice des amortissements dérogatoires.

2.16. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE

La société Safran LS a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société Safran, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la société Safran LS et la société Safran prévoit que la société Safran LS comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

3. NOTES SUR LE BILAN**3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES****Valeur brutes**

	31.12.2023	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	60 558	4 503	-	(1 634)	63 427
Fonds de commerce et droit au bail	18 679	-	-	-	18 679
Autres immobilisations incorporelles	946 903	81 151	-	-	1 028 054
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	1 026 140	85 654	-	(1 634)	1 110 160
Terrains	19 277	1 108	-	-	20 385
Constructions	172 232	10 035	-	(1 538)	180 729
Installations, matériel, outillages	401 292	21 718	-	(6 358)	416 652
Autres immobilisations corporelles	28 104	5 512	-	(3 980)	29 636
Immobilisations corporelles en cours	46 360	61 350	-	(42 877)	64 833
Avances et acomptes	702	-	-	(75)	627
Immobilisations corporelles	667 967	99 723	-	(54 828)	712 862
Participations financières	498 068	-	-	-	498 068
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	12 986	881	-	(448)	13 419
Autres immobilisations financières	356	232	-	(182)	406
Immobilisations financières	511 410	1 113	-	(630)	511 893

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

Amortissements

	31.12.2023	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	44 987	6 144	-	-	(1 628)	49 503
Fonds de commerce et droit au bail	4	-	-	-	-	4
Autres immobilisations incorporelles	713 641	71 855	-	-	-	785 496
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	758 632	77 999	-	-	(1 628)	835 003
Terrains	4 437	433	-	-	-	4 870
Constructions	103 107	6 993	-	-	(1 289)	108 811
Installations, matériel, outillages	309 520	18 164	-	-	(5 612)	322 072
Autres immobilisations corporelles	21 766	2 815	-	-	(3 976)	20 605
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	438 830	28 405	-	-	(10 877)	456 358

Dépréciations

	31.12.2023	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	691	-	-	-	-	691
Dépréciations immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Dépréciations immobilisations financières	127	-	-	-	-	127
Autres dépréciations	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	818	-	-	-	-	818

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés
				Brut	Net	
<i>(arrondis aux milliers)</i>						
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)						
- Safran Landing Systems Asia Pte Ltd Siege social : SINGAPORE - SG	1 000 USD	1 209 USD	100	2 042	1 988	
- Safran Landing Systems Canada Inc Siege social : AJAX - CA	7 556 CAD	91 026 CAD	100	94 901	94 901	
- Safran Landing Systems UK Ltd Siege social : GLOUCESTER - GB	112 781 GBP	101 682 GBP	100	170 265	170 265	
- Safran Landing Systems Mexico SA de CV Siege social : COLON - MX	789 050 MXN	(55 808) MXN	100	45 740	45 740	
- Safran Landing Systems Suzhou Co Ltd Siege social : SUZHOU - CN	204 953 CNY	226 144 CNY	100	18 727	18 727	
- Safran Landing Systems Malaysia Sdn Bhd Siege social : KUALA LUMPUR - MY	135 000 MYR	(37 218) MYR	100	32 694	32 694	
- Safran Filtration Systems SIREN : 757 502 240 - Siege social : NEXON - FR	1 449 EUR	5 237 EUR	100	14 686	14 686	
- Safran Landing Systems Services Miami Inc Siege social : MIAMI - US	1 700 USD	29 583 USD	100	13 360	13 360	
- Safran Landing Systems Services UK Ltd Siege social : GLOUCESTER - GB	2 000 GBP	8 953 GBP	100	7 384	7 384	
- Safran Landing Systems Services Dinard SIREN : 381 211 184 - Siege social : DINARD - FR	1 600 EUR	10 076 EUR	100	18 262	18 262	
- Safran Landing Systems Services Americas SA de CV Siege social : QUERETARO - MX	759 786 MXN	456 605 MXN	100	47 071	47 071	
- Safran Landing Systems Holdings Singapore Pte Ltd Siege social : SINGAPORE - SG	10 144 USD	1 454 USD	100	9 336	9 336	
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)						
- Safran MDS Services, S.A. de CV Siege social : COLON - MX	50 MXN	NS	50	1	1	
- Xi'an Cea Safran Landing Systems Services Co. Ltd Siege social : XIXAN NEW AREA - CN	267 806 CNY	(207 889) CNY	50	17 394	17 394	
- Société GOODRICH MESSIER Inc Siege social : WILMINGTON - US	1 USD	9 791 USD	50	1	1	
- Société MESSIER GOODRICH SA SIREN : 394 225 528 - Siege social : VÉLIZY VILLACOUBLAY - FR	788 EUR	9 767 EUR	50	400	400	

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

3.2. STOCKS ET EN-COURS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023			31.12.2024		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	4 079	872	3 207	6 036	1 178	4 858
Produits finis	503 241	175 188	328 053	591 906	190 782	401 124
En-cours de production	120 987	4 734	116 253	146 709	6 849	139 860
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	628 307	180 794	447 513	744 651	198 809	545 842

3.3. CREANCES

Au 31 décembre 2024, les créances se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut au 31.12.2024	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	30 266	30 266	-	-
Créances clients et comptes rattachés	475 752	475 752	-	-
Créances fiscales et sociales	20 539	20 539	-	-
Autres créances d'exploitation	5 656	5 656	-	-
Créances d'exploitation	532 213	532 213	-	-
Créances diverses	7 661	7 661	-	-
Charges constatées d'avance	14 761	14 761	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Autres créances	22 422	22 422	-	-
Dépréciations	(15 172)	(15 172)	-	-
Total	539 463	539 463	-	-

3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	570	45
Valeur mobilières de placement et disponibilités	570	45

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

3.5. PRODUITS A RECEVOIR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	49 931	62 622
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	2 276	3 205
Autres créances	12 621	6 834
Total	64 828	72 661

3.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2024 sont de 14 761 k€.

3.7. ECARTS DE CONVERSION ACTIF

Les écarts de conversion actif sont non significatifs au 31 décembre 2024.

3.8. CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	5 580 497			83 707 455
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2024
Capital social	83 707	-	-	-	83 707
Autres éléments de capitaux propres	343 737	197 700	-	(197 717)	343 720
Primes d'émission de fusion, d'apport	305 030	-	-	-	305 030
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserve légale	8 371	-	-	-	8 371
Réserves indisponibles	-	-	-	-	-
Réserve statutaire et contractuelle	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Autres réserves	30 192	-	-	-	30 192
Report à nouveau	144	197 700	-	(197 717)	127
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Subventions d'investissements	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	71 631	-	10 775	(7 605)	74 801
Résultat de l'exercice	197 700	(197 700)	181 498	-	181 498
Total	696 775	-	192 273	(205 322)	683 726

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

3.9. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2023	Changement de méthode	Dotations	Reprises		31.12.2024
				sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Amortissements dérogatoires	71 631		10 775	(7 605)	-	74 801
Autres provisions réglementées	-		-	-	-	-
Total provisions réglementées	71 631	-	10 775	(7 605)	-	74 801
Garanties de fonctionnement	73 370		26 991	(3 254)	(17 711)	79 396
Garanties financières	-		-	-	-	-
Prestations à fournir	-		-	-	-	-
Engagements de retraite et assimilés	62 211		13 302	-	(7 789)	67 724
Contrats commerciaux et créances à long terme	-		-	-	-	-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	-		-	-	-	-
Litiges	1 905		248	(641)	(566)	946
Autres (*)	45 001		21 619	(2 262)	(26 782)	37 576
Total provisions pour risques et charges	182 487	-	62 160	(6 157)	(52 848)	185 642
Résultat d'exploitation			60 637	6 157	52 848	
Résultat financier			1 523	-	-	
Résultat exceptionnel			10 775	7 605	-	
Total			72 935	13 762	52 848	

*Les dotations 2024 des pénalités de retard dues aux problèmes d'approvisionnement s'élèvent à 16 M€.

Actions de performance

Le Conseil d'administration de Safran SA attribue périodiquement à des membres du personnel salarié du Groupe et aux dirigeants mandataires sociaux des actions de performance. L'attribution définitive de ces actions est soumise à condition de présence ainsi qu'à l'atteinte de conditions de performance internes et externes, dont la mesure est effectuée sur trois exercices consécutifs incluant l'exercice d'octroi. Safran réexamine périodiquement le nombre d'actions gratuites à remettre au regard des conditions de présence et des conditions de performance internes et externes. Cette charge relative aux plans encore en cours d'acquisition est reconnue linéairement sur la période d'acquisition des droits (soit 36 mois) dans les comptes annuels de la Société. Cette charge est déterminée en fonction du cours de rachat des actions par Safran et de la mise à jour des hypothèses de conditions internes et du nombre d'actions encore en vie.

Le montant de la charge comptabilisée au 31 décembre 2024 au titre de ces plans s'élève à 11 millions d'euros.

Un nouveau plan (2024-2027) a été initié par décision du Conseil d'Administration de Safran SA du 21 mars 2024.

Attribution Gratuite d'Actions

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 25 mai 2023, le Conseil d'Administration de Safran a décidé, au cours de sa réunion en date du même jour, d'attribuer gratuitement aux collaborateurs du Groupe Safran des actions de la Société. Cette attribution concerne les salariés des sociétés du Groupe situées dans le monde entier inscrits à l'effectif le 25 février 2023,

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

à raison de 10 actions par salarié. L'attribution des actions à leurs bénéficiaires devient définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans. L'attribution des droits n'est liée à aucune condition particulière de performance autre que la présence effective des salariés durant la période d'acquisition des droits.

Toutes les actions attribuées gratuitement par Safran SA aux salariés de la Société seront dénouées en actions. L'attribution finale étant soumise à une condition de présence, ce coût est reconnu linéairement sur la période d'acquisition des droits, soit 24 mois.

Le montant de la charge comptabilisée au 31 décembre 2024 au titre de ces actions y compris charges sociales s'élève à 4 millions d'euros

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

Engagements de retraite et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2024
Taux d'actualisation	3,20%	3,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs	3,20%	3,50%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	Age taux plein	Age taux plein
Age probable de départ personnel non cadre	Age taux plein	Age taux plein
Table de mortalité utilisée	TGH/F 05	TGH/F 05

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2024	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(44)	(43)	(0)	(43)
Valeur de marché des actifs de couverture	(0)	(0)	(0)	-
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(44)	(43)	(0)	(43)
Écarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	0	0	(0)	0
Engagements provisionnés au bilan	(44)	(43)	(0)	(43)
Coût des services rendus	3	3	0	3
Coût financier	1	1	0	1
Amortissement des écarts actuariels	(0)	(0)	(0)	-
Charge	4	4	(0)	4
Rendement attendu des actifs de couverture	(0)	(0)	(0)	-
Prestations payées	(2)	(3)	-	(3)
Variation de provision - dotation (reprise)	1	1	(0)	1

Régimes de retraite à prestations définies

Pour mémoire, le Groupe a procédé à la fermeture au 31/12/17 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/16.

La population éligible de ce groupe fermé est composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

La fermeture de ce régime s'est inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) depuis le 1er janvier 2017.

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

3.10. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

(en milliers d'euros)	Bruts au 31.12.2024	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	95 250	85 554	5 390	4 306
Dépôts et cautionnements reçus	5 726	2 619	2 819	288
Autres emprunts et dettes assimilés	89 524	82 935	2 571	4 018
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	-	-	-	-
Dettes financières	95 250	85 554	5 390	4 306
Avances et acomptes reçus sur des encours	43 780	43 780	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	351 410	351 410	-	-
Dettes fiscales et sociales	143 640	143 640	-	-
Autres dettes d'exploitation	143 469	143 469	-	-
Dettes d'exploitation	682 299	682 299	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 666	5 666	-	-
Dettes financières, d'exploitations et diverses	783 215	773 519	5 390	4 306
Produits constatés d'avance	475 503	127 720	204 672	143 111
Total	1 258 718	901 239	210 062	147 417

3.11. CHARGES A PAYER

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2024
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 281	257 268
Dettes fiscales et sociales	116 351	136 643
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 917	4 889
Autres dettes	56 848	75 978
Total	235 397	474 778

3.12. PRODUITS CONSTATES D'AVANCES

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2024 sont de 475 503 k€.

3.13. ECARTS DE CONVERSION PASSIF

Les écarts de conversion passif sont non significatifs au 31 décembre 2024.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Prestations services	137 137	135 247
Redevances	(21)	1 254
Travaux	638 897	738 888
Ventes	1 297 852	1 508 501
	-	-
Total	2 073 865	2 383 890

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
France	427 707	457 490
Export	1 646 158	1 926 400
Total	2 073 865	2 383 890

4.2. TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charge de l'exercice sont non significatifs.

4.3. RESULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Dividendes reçus et autres produits de participation	104 284	17 202
Intérêts et produits assimilés	254	15
Dépréciations des titres de participation	-	-
Autres reprises de provisions financières	-	-
Différences positives de change	1	7
Produits financiers	104 539	17 224
Dépréciations des titres de participation	-	-
Autres dotations aux provisions financières	(1 613)	(1 523)
Intérêts et charges assimilés	(3 280)	(3 162)
Différences négatives de change	-	-
Charges financières	(4 893)	(4 685)
Résultat financier	99 646	12 539

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

4.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Variation des provisions réglementées	(831)	(3 170)
Produits sur opérations de gestion	-	-
Produits sur opérations en capital	15	623
Charges sur opérations de gestion	(101)	(1)
Charges sur opérations en capital	(943)	(1 006)
Autres	13 300	6 170
Résultat exceptionnel	11 440	2 615

4.5. IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	253 017	(62 623)	190 394
Exceptionnel	2 615	-	2 615
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	(19 249)	7 738	(11 511)
Total	236 383	(54 885)	181 498
Taux d'impôt	25,00%	25,00%	25,00%

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

4.6. ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

	31.12.2024	
<i>(en milliers d'euros)</i>		
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
ACCROISSEMENTS	Accroissement de la base future d'impôt :	Impôt futur sur :
Provisions réglementées	-	-
Amortissements dérogatoires	(74 801)	(19 321)
Provisions pour investissements	-	-
Ecarts latents de taux de change	-	-
Autres	(904)	(234)
TOTAL ACCROISSEMENTS	(75 705)	(19 555)
ALLEGEMENTS	Allègement de la base future d'impôt :	Impôt payé d'avance sur:
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation (à déduire l'année suivante)		
Contributions fiscales et parafiscales (ORGANIC)	2 043	528
Provisions pour perte de change	-	-
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	-	-
Autres provisions	-	-
Provisions sur actif circulant	-	-
Participation	21 551	5 567
Ecarts de change latents	-	-
Charges à déduire ultérieurement		
Provisions pour pertes à terminaison	-	-
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	42 775	11 049
Provisions pour garanties de fonctionnement	10 651	2 751
Provisions pour risques commerciaux	171	44
Autres provisions	1 811	468
Dépréciations d'actifs non déductibles	13 385	3 457
Produits constatés d'avance	49 871	12 882
Divers autres	39 380	10 172
TOTAL ALLEGEMENTS	181 638	46 917
	Effets sur la base d'impôt :	Effets impôt :
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	105 933	27 362

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL**

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Engagements sociaux	-	-
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes	-	-
Garanties de passif données	-	-
Engagements fonds de pension (a)	-	-
Ecart actuariels	-	-
Commandes des fournisseurs d'immobilisations	15	26
Autres engagements (b)	7	5
Total	22	31

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	-	-
Garanties de bonne fin	-	-
Avals, cautions reçus	-	-
Garanties de passif reçues	-	-
Crédits documentaires reçus	-	-
Commandes de fournisseurs d'immobilisations	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Total	-	-

Les montants en devises sont convertis au cours de clôture du 31/12/2024

- (a) La société Safran LS a signé en 2012 un acte de garantie avec la société de droit anglais Messier-Dowty Pension Trustees Limited destiné à couvrir le régime de retraite des filiales anglaises Safran Landing Systems UK Ltd et Safran Landing Systems Services UK Ltd.
- (b) La société Safran LS a également signé fin 2013 un acte de garantie avec la société CIV Infraestructura destiné à couvrir le règlement, pendant douze ans, des loyers et frais associés de la filiale mexicaine Safran Landing Systems Mexico, S.A. de C.V. pour un montant annuel approximatif de un million neuf cent mille U.S. dollars. L'impact de ce nouveau contrat sur les 3 ans restants est de 2 100 K USD au 31/12/2024.

5.1.1. Droit individuel à la formation

Le compte personnel de formation (CPF) existe depuis le 1^{er} janvier 2015 et se substitue au droit individuel à la formation (DIF).

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems**5.1.2. Engagements de crédit-bail et location financement****Crédit-Bail**

Au 31 décembre 2024, il n'y a aucun crédit-bail en cours.

Location Financement

Pour son activité de réparation de trains d'atterrissage, Safran Landing System a mis en place au cours de l'année deux contrats de location de rotobles

Au 31 décembre 2024 :

- la valeur d'utilité de ces contrats est de 26.2 millions d'USD et arriveront à échéance au 31/12/2033
- la charge de location de l'exercice 2024 au titre de ces deux contrats est de 3,45 millions d'USD

5.1.3. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la société Safran LS et la société Safran une couverture de change est accordée par la société Safran à la société Safran LS par laquelle la société Safran s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la société Safran LS à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et la société Safran s'engage à reverser à la société Safran LS tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2024, le principal cours couvert dont a bénéficié la société Safran LS de la part de la société Safran a été le suivant :

- 1 EUR = 1,12 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la société Safran LS devrait bénéficier de la part de la société Safran pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

- 2025 : 1 EUR = 1,12 USD

- 2026 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2024 du groupe Safran

- 2027 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2024 du groupe Safran

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Landing Systems**5.2. LITIGES**

Au 31 décembre 2024, il n'y a aucun litige significatif.

5.3. EFFECTIF MOYEN

	31.12.2023	31.12.2024
Ingénieurs et cadres	1 523	1765
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	959	854
Ouvriers	747	813
Effectif salarié	3 229	3 432
Personnel mis à disposition	-	-
Effectif total	3 229	3 432

5.4. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

5.5. TRANSACTION AVEC PARTIES LIEES

La société Safran LS n'a pas réalisé de transactions à des conditions anormales de marché avec les parties liées.

5.6. QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

Il n'y a pas de quotas affectés pour l'année 2024

5.7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

5.8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement susceptible d'avoir un impact sur la situation économique et financière de la société Safran LS n'est intervenu depuis le 31 décembre 2024.